

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 27 SEPTEMBRE 2007

DELIBERATION

OBJET : Subvention à l'Association des Aveugles et Handicapés Visuels de Bretagne.

L'animateur de l'Association des Aveugles et Handicapés Visuels de Bretagne, avec laquelle la ville a déjà signé une convention pour l'accès des malvoyants à l'espace multimédia, propose d'étoffer son action pour l'accès à la citoyenneté des malvoyants.

Il suggère la transcription des documents administratifs ainsi que du bulletin municipal en braille.

Ces services sont mis en oeuvre à Quéven, Lanester et au Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine.

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur cette nouvelle action en faveur des handicapés ainsi que sur l'augmentation de la subvention accordée à l'association.

La subvention actuellement allouée pour les permanences multimédia est de 1.000 €. La nouvelle prestation conduirait à porter la subvention annuelle à 3.000 €.

Le Conseil Municipal, vu l'avis favorable de la commission « Finances, Ressources Humaines, Administration Générale », après en avoir délibéré,

➤ APPROUVE cette proposition.

À l'unanimité.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
Le Maire,

Loïc LE MEUR.